Conseil Municipal Ordinaire Du Lundi 15 Avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le quinze avril, à dix huit heures trente,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents: CARON Olivier, DEJEAN Christian, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MAZEL Marcelle, MOURGUES Ludovic, SALATHE Louise et VERDIER Nicole. **Absents excusés avec pouvoir**: ROUSSET Charly pouvoir à VERDIER Nicole, DEJEAN Clément pouvoir à CARON Olivier.

Absent: GRANIER Pierre.

<u>Secrétaire de séance</u>: la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est CARON Olivier.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour

- 1°/ Vote des taux communaux,
- 2°/ Vote budget prévisionnel 2019 M 49,
- 3°/Vote budget prévisionnel 2019 M 14,
- 4°/ Transfert exceptionnel du budget M 49 vers le budget M 14,
- 5°/ Site internet,
- 6°/ Création poste agent technique territorial principal de 2 ème classe,
- 7° Dissolution SIVOM,
- 8°/ Point information SIAEP de Lasalle,
- 9°/ Questions diverses.

<u>Vote compte rendu du 18.03.2019</u>: Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal à l'unanimité, Adopte,

le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2019.

Introduction du maire:

- Election dimanche 26 mai : le maire demande aux conseillers de s'inscrire sur le tableau de présence au bureau de vote de 08h00 à 18h00,
- Grand trail 15 septembre 2019 il s'agit d'une course à pied et l'organisateur demande de passer sur la commune et d'y faire un point de ravitaillement,
- Sortie avec Alain RENAUX du Dimanche 14 avril 2019, le maire est satisfait de cette journée où une quarantaine de personnes étaient présentes,
- Fermeture secrétariat du lundi 29 avril au samedi 04 mai 2019.

1°/ Vote des taux communaux,

Suite à la commission finances du 18 mars 2019, Ludovic MOURGUES, rappelle les taux votés en 2018 soit :

Taxe d'habitation : 7 %
Foncier bâti : 6.9 %
Foncier non bâti : 57.63 %

Au vu des efforts financiers qui ont permis de dégager de l'excédent sur l'année 2018, le maire propose de maintenir les taux constants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.

D'appliquer les taux comme suit à partir du 1er janvier 2019.

Taxe d'habitation : 7 %
Foncier bâti : 6.9 %
Foncier non bâti : 57.63 %

2°/ Transfert exceptionnel du budget M 49 vers le budget M 14,

Suite à la commission finances du 18 mars 2019, le maire propose : le reversement de 15 000€ du budget de l'eau (M49) vers le budget principal (M14). En effet pour cette année nous allons devoir augmenter certaines dépenses en section de fonctionnement (aucuns achats effectués en 2018) : fournitures du secrétariat (papier, boites archive, reliure des registres......), informatique (RGPD protection de données imposé par la loi), site internet, du matériel pour le service technique (entretien véhicules,).

Le montant utilisable en 2019 correspond au solde du compte 002 au 31 12 2018 soit 24 363.48€.

Vu les dispositions de l'article L 2224-1du code général des collectivités territoriale;

Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R2221-90 du code général des collectivités territoriale indiquant les réserves cumulatives au reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Considérant l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 18 mars 2019 et en accord avec Mme CHABERT, trésor public de St Hippolyte du Fort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'intégration dans le budget principal d'une partie du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'eau soit un montant de 15 000.00 €.

DÉCIDE l'imputation de ces crédits aux budgets primitifs 2019 de la façon suivante:

Budget principal-Recette-Article 7788 «produits exceptionnels divers» 15 000.00 €,

Budget annexe M 49 -Dépense -Article 672 «reversement sur budget de rattachement» 15 000.00 €.

3°/ Vote budget prévisionnel 2019 M 49,

M Ludovic MOURGUES, maire, présente le budget annexe M49 2019, par chapitres, comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère général : 6 150.74 €
Chap. 012 Charges de personnel : 3 349.26 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 4 863.48 €
Chap. 67 Reversement excédent : 15 000.00 €
Chap. 042 cpte 68 Dotations aux amortissements : 10 000.00 €

Total dépenses : 39 363.48 €

Recettes

Chap. 002 excédents reportés : 24 363.48 € Chap. 70 Ventes : 7 800.00 €

Chap. 77 Produits exceptionnels (quote part subvention): 7 200.00 €

Total recettes : 39 363.48 €

Investissement

<u>Dépenses</u>

Cpte 1391 : amortissement : 7 200.00 € Cpte 22051 : licence logiciel : 1 000.00 € Cpte 2156 : matériel spécifique : 11 066.88 €

Total Dépenses : 19 266.88 €

Recettes

Cpte 001 : Excédent reporté : 4 403.40 €

Cpte 021 vir. de la section de fonct. : 4 863.48€

Cpte 28156 amortissements : 10 000 €

Total recettes: 19 266.88 €

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de l'eau. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2019 du budget de l'eau M49 présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire.

4°/Vote budget prévisionnel 2019 M 14,

Proposition et prévision de Travaux :

- Eclairage public (horloge astronomique au village) ; prévu dans la charte avec le PNC,
- Panneau du Parc National des Cévennes (imposé par la charte du parc),
- Extension cimetière,

Nous reparlerons plus tard et précisément de ces éventuels travaux (mais si nous ne les prévoyons pas au budget, nous ne pourront rien faire en 2019).

Ludovic MOURGUES, maire, présente, le budget principal M14 2019 comme suit :

Fonctionnement

Chap. 011 Charges générales :21 150.00 €Chap. 012 Charges de Personnel :33 180.00 €Chap. 014 FNGIR :9 223.00 €Chap. 022 Dépenses imprévues :5 000.00 €

Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 19 030.98 €

Chap. 65 Autres charges : 12 750.00 € Chap. 66 Intérêts des emprunts : 4 980.00 €

Total dépenses : 105 313.98 €

Chap. 002 excédents reportés : 31 968.72 € Chap. 70 Ventes : 3 349.26 € Chap. 73 Impôts et taxes : 36 000.00 € Chap. 74 Dotations et participations : 15 946.00 € Chap. 75 Autres produits : 3 000.00 € Chap. 77 Mandats annulés : 15 050.00 €

Total recettes: 105 313.98 €

Investissement:

La section d'investissement est présentée par chapitre :

Chap. 001 Solde excédent : 2 889.58 € Chap. 16 Emprunts : 7 305.00 €

Chap.21 Immobilisations corporelles: 11 725.98 €

Total dépenses : 21 920.56 €

Chap. 021 virement de la section de fonct. : 19 030.98 € Chap. 1068 excédent affectation du résultat : 2 889.58 €

Total recettes: 21 920.56 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Principal 2019 du budget M14 présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire.

5°/ Site internet,

Nous avons un site internet que nous ne pouvons pas actualiser et mettre à jour (site construit artisanalement qui demande des connaissances de web master). Il est indispensable de remédier à cela pour pouvoir informer et communiquer via notre site (manifestations sur la commune et autre sujet plus administratif). Et cela permet d'être plus immédiat et réactif que le crucicaderlien dont on pourrait limiter le nombre de bulletins annuels.

Le maire a reçu une proposition de la société Fire Live qui met à disposition un graphisme et un mode opératoire qui nous permet de renseigner et mettre à jour le futur site avec une grande simplicité (comme si l'on poste une annonce sur le bon coin). Cette société héberge le site de sa commune depuis plusieurs année: http://www.bayac.fr/ et d'autre communes voisines (http://www.bouzies.fr/, http://www.saint-capraise-de-lalinde.fr/....).

Le devis de la société Fire Live pour notre site internet : coût calculé sur la population de la commune 138.18 € TTC pour 119 habitants soit 1.16€/habitant par an.

Actuellement nous payons 80€/an (pour le nom de domaine et hébergement du site actuel).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention pour un montant de 138.18 € TTC et à signer le devis.

Ginette LAFONT, Christian DEJEAN et Louise SALATHE sont favorable pour proposer à quelqu'un d'extérieur au conseil de participer à la mise à jour du site.

Ginette LAFONT précise qu'elle souhaite faire participer la population au maximum, comme la tenue du bureau de vote par exemple.

6°/ Création poste agent technique territorial principal de 2 ème classe,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable de la commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 09 avril 2019,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 juin 2016,

Considérant la nécessité de créer :

1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à 12h par semaine en raison de l'avancement de grade de l'agent,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 avril 2019,

Filière: Technique,

Grade : d'adjoint technique principal de 2 ème classe à 12h

ancien effectif: 0nouvel effectif: 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64 111.

7° Dissolution SIVOM,

Vu la délibération du SIVOM en date du 15 janvier 2019, approuvant les modalités de liquidation du syndicat,

Vu le courrier du préfet en date du 26 mars 2019 demandant aux communes adhérentes d'approuver la délibération du SIVOM sur les modalités de répartition de l'actif et du passif,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-26 du code du CGC, le préfet doit prendre un arrêté de dissolution avant le 30 juin 2019 pour éviter le recours à la désignation d'un liquidateur.

En application des articles L 5212-33, 5211-26 du code di CGCT,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de liquidation et la répartition de l'actif du SIVOM de Lasalle comme indiqué en annexe.

8°/ Point information SIAEP de Lasalle,

Le maire laisse la parole à Ginette LAFONT, déléguée au SIAEP qui fait un compte rendu comme suit :

Suite au vote de la commune de transférer sa compétence eau au 1er janvier 2020 au SIAEP, elle fait part que le SIAEP est composé de 6 communes (Thoiras, Vabres, St Bonnet de Salendrinque, Lasalle et St Félix de Pallières) 2 communes achètent de l'eau en gros (Lasalle et Fressac), une convention est en cours avec Monoblet. L'adhésion de Ste croix est actée par arrêté préfectoral de 2015.

Vabres à ce jour n'a pas encore fait son choix (SIAEP ou Alès Agglo).

Mme Chabert a fait part d'une amélioration financière du SIAEP grâce aux participations exceptionnelles des communes et à l'augmentation des tarifs de l'eau de la part syndicale.

Christian DEJEAN demande si la nouvelle vente d'eau vers Monoblet n'engendre pas de soucis avec l'administration au vu des dépassements de l'autorisation de prélèvement ?

Ginette LAFONT fait part que le dépassement n'arrive qu'un jour ou deux par an.

Ginette LAFONT rappelle que Lasalle ne souhaite pas intégrer en totalité le SIAEP car il n'a pas d'obligation de transfert de sa compétence eau avant le 1^{er} janvier 2026.

Le SIAEP fait face actuellement à des problèmes de fonctionnement au niveau secrétariat qui sont entrain d'être rétablis.

Maintenant il convient de travailler sur notre transfert de compétence : convention, inventaire, rencontre avec Véolia, explication auprès de la population.

Le maire, à ce sujet fait part des décisions d'Alès Agglo concernant sa nouvelle compétence eau au 1^{er} janvier 2020 :

- en Délégation de Service Public : le pompage et la production,
- en Régie : distribution et facturation.

Le maire, remercie vivement ses deux délégués : Ginette LAFONT et Olivier CARON, pour leur investissement.

9°/ Questions diverses.

<u>Urbanisme</u>: <u>CU Lydie MOREL</u>:

Le maire fait part que ce CU a reçu un avis défavorable suite au raccordement EDF trop coûteux pour la commune. Un dossier est toujours en cours, et toutes les solutions pour soutenir l'installation de Lydie MOREL sont étudiées.

Le conseil municipal est favorable au maintien de cette activité sur la commune (entretien des sous bois contre la propagation du feu, en cohérence avec la charte du parc de maintenir les éleveurs, maintien population avec activité....).

Des aides peuvent être demandé au près de la chambre d'agriculture, du parc national des Cévennes ou autres structures...

L'abattoir d'Alès:

Le maire informe que le sujet de la gestion de cet abattoir s'est invité lors du dernier conseil communautaire (abattoir soutenu actuellement par la ville d'Ales). Il sera débattu ultérieurement avec les élus de l'agglo.

Christian DEJEAN fait part que s'il n'y a plus d'abattoir sur Alès il n'y aura plus d'éleveurs qui feront de la vente directe.

La séance est levée à 20h50